

Distinguer la population présente de la population résidente

Christophe Terrier, Insee

Le nombre de personnes réellement présentes un jour donné sur un territoire varie tout au long de l'année par le double mouvement des visiteurs qui viennent y séjourner et des habitants qui partent en voyage. Dans une ville, la population présente peut varier fortement entre la nuit et les heures ouvrables. La question de la mesure de cette population présente selon l'heure, le jour ou le mois est souvent posée par différents acteurs publics. La statistique publique présente ici quelques éléments de réponse.

La population « résidente » est souvent la seule mesurée par les instruments habituels de la statistique publique et joue *de facto* le rôle de population de référence. Pourtant, avec le développement de la mobilité sous toutes ses formes, la population qui est présente en un lieu à un moment donné peut être notablement différente de la population « résidente ». Il est donc souvent nécessaire de pouvoir connaître ou au moins estimer cette population « présente ». Ce souhait est exprimé de façon récurrente par différents acteurs publics : il peut s'agir de calibrer des équipements en fonction des points de fréquentation, d'adapter des effectifs - par exemple les forces de l'ordre - à la population présente ou encore d'estimer la pression écologique exercée par la présence humaine. Les services en charge de la préparation des plans d'action publique en cas de crise grave sont bien sûr très demandeurs de ce type d'information. On verra également que les résultats statistiques établis pour répondre à ces préoccupations se sont révélés très utiles pour les analyses économiques territoriales, et ont permis l'émergence du concept d'économie présenteielle. L'étude de référence en matière de population présente a été réalisée par le service statistique du ministère du Tourisme (Terrier et alii, 2006a). Elle donne une estimation de la population présente dans chacun des départements de France métropolitaine jour par jour du 1^{er} janvier au 31 décembre. C'est pour l'instant la seule production statistique nationale. Elle devrait à l'avenir pouvoir être déclinée à un niveau territorial plus fin, celui des bassins de vie, grâce à la mise au point par l'Insee d'une méthode d'estimation d'une population présente à un moment donné sur un territoire donné (Insee-DDAR, 2009a). Au niveau régional, on dispose d'une estimation du taux de présence heure par heure dans une journée de semaine ordinaire, issue de l'enquête globale de transport en Île-de-France (Bertrand et alii, 2008). D'autres statistiques sont plus localisées : elles portent souvent sur des îles où les flux d'entrée et de sortie sont plus faciles à mesurer ; on trouve également, pour certains départements, des statistiques de présence touristique basées sur la « méthode des flux » (Carreno et Marchand, 1999).

Mesurer la population résidente

La population résidente est mesurée en France par le recensement. Sans revenir en détail sur ce pilier fondamental de la statistique démographique, on rappellera qu'on y distingue les ménages « ordinaires », qui regroupent l'essentiel de la population, et les autres qui forment autant de cas particuliers (collectivités, nomades, sans domicile...). Laissons de côté ces cas particuliers pour nous centrer sur les ménages ordinaires. Un ménage est défini par un logement (voir encadré 1). Un individu ne peut appartenir qu'à un seul ménage et l'ensemble des personnes du ménage est réputé habiter dans un logement et un seul, qualifié de « résidence principale ». On considère que personne n'habite dans un « logement occasionnel¹ » ni dans une « résidence secondaire² » ni *a fortiori* dans un « logement vacant ». L'existence éventuelle de résidences multiples pour un individu ou un groupe n'est pas prise en compte ; pour le recensement, seule est retenue la résidence principale. Il a bien sûr fallu adopter quelques conventions pour faire rentrer tout le monde dans les cases de ce système. Par exemple, si le père de famille occupe un emploi trop éloigné du domicile familial et vit pendant la

¹ Un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). [voir site insee.fr/définitions]

² Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. [voir site insee.fr/définitions]

semaine dans un autre logement pour son travail, on le comptabilisera avec le reste de la famille dans la résidence principale de celle-ci, tandis que sa résidence de semaine sera considérée comme logement occasionnel. Le recensement fournit ainsi la population statistique au lieu de résidence.

Le recensement a une place tout à fait spécifique en France. Il s'agit de la seule enquête statistique imposée par la loi et ses résultats, outre qu'ils servent de base aux analyses sociodémographiques de la population et du territoire français, ont un rôle réglementaire. Ils servent par exemple à déterminer les seuils de population pris en compte pour les élections. Ils sont également utilisés pour établir le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui représente une part importante du budget annuel des communes.

Depuis de nombreuses années, il a été admis par la loi que certaines populations pouvaient être présentes alternativement dans deux communes et nécessiter une prise en charge par chacune de ces deux communes. C'est le cas notamment des élèves et des étudiants pour lesquels la loi prévoit qu'ils doivent être pris en compte à la fois pour la dotation budgétaire de la commune où ils habitent avec leurs parents et pour la dotation de la commune où ils étudient. Par ailleurs les résidences secondaires, qui sont considérées comme vides de tout habitant au sens de la population statistique, ne le sont pas pour la dotation globale de fonctionnement où chacune compte pour l'équivalent d'un habitant.

A la suite de chaque recensement, l'Insee publie donc pour chaque commune deux chiffres de population. Le premier donne la population statistique, utilisée pour les études et les analyses territoriales ainsi que pour tout ce qui relève des élections. Elle ne comporte aucun double compte, c'est-à-dire que chaque personne recensée n'est affectée qu'à un seul lieu qui est sa « résidence principale ». En additionnant les populations statistiques de chacune des communes, on obtient le chiffre de population totale du pays.

Le second donne la population totale de la commune et sert de référence à la plupart des textes législatifs ou réglementaires, à l'exception, on l'a vu, de ceux qui régissent les élections. Cette population totale contient des doubles comptes puisque certaines catégories de personnes sont comptées à la fois dans deux communes différentes. Les chiffres de cette série ne sont pas destinés à être utilisables pour des études, sauf éventuellement budgétaires. L'addition des populations totales de toutes les communes donnerait un chiffre supérieur à la population nationale.

Sur la base des résultats du recensement, la DGCL (direction générale des collectivités locales) calcule une population - communément appelée « population DGF » - selon des règles définies par le code général des collectivités territoriales. Cette population est la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire, y compris les logements occasionnels, et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage.

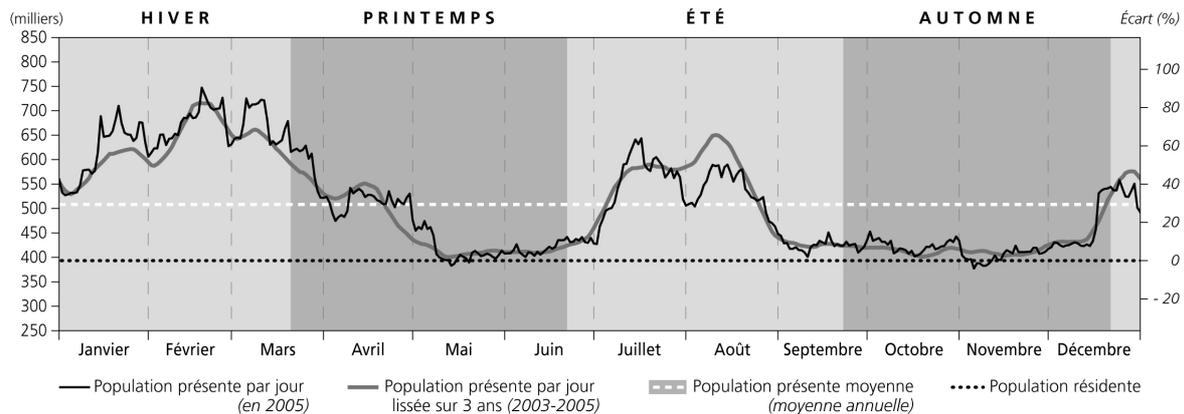
Bien qu'il ne s'agisse pas là d'une véritable mesure de la population présente, on voit donc apparaître dans le recensement, avec cette double comptabilité, l'émergence d'une prise en compte, pour une bonne gestion des territoires, du fait que certaines personnes peuvent être présentes alternativement dans plusieurs territoires.

La population présente

Avant d'étudier comment on peut mesurer la population présente, il convient de bien définir de quoi on parle. La notion de présence comporte une dimension spatiale - on est présent en un lieu -, mais également et simultanément une dimension temporelle : on est présent en un lieu, à un moment donné. A un instant T, chaque personne est présente en un point P et un seul. Pour établir des statistiques, il faut choisir un cadre territorial regroupant un certain nombre de ces points - par exemple la commune ou le département - et un cadre temporel regroupant un certain nombre de ces instants - par exemple la journée, le mois ou l'année ; c'est le croisement de ces deux cadres qui forme la référence pour la mesure de la population présente. Les résultats, mais aussi la difficulté de la mesure, peuvent être notablement différents selon que l'on choisit le mois, le jour ou l'heure d'une part, la commune, le département, la région ou le pays d'autre part. Dans l'étude réalisée par le ministère du Tourisme, la présence a été estimée jour par jour pour chaque département de France métropolitaine (graphique 1 : exemples de Paris et de la Savoie). Dans l'étude de la direction régionale de l'Équipement, le taux de présence a été calculé par heure pour chacun des huit départements d'Île-de-France (graphique 2).

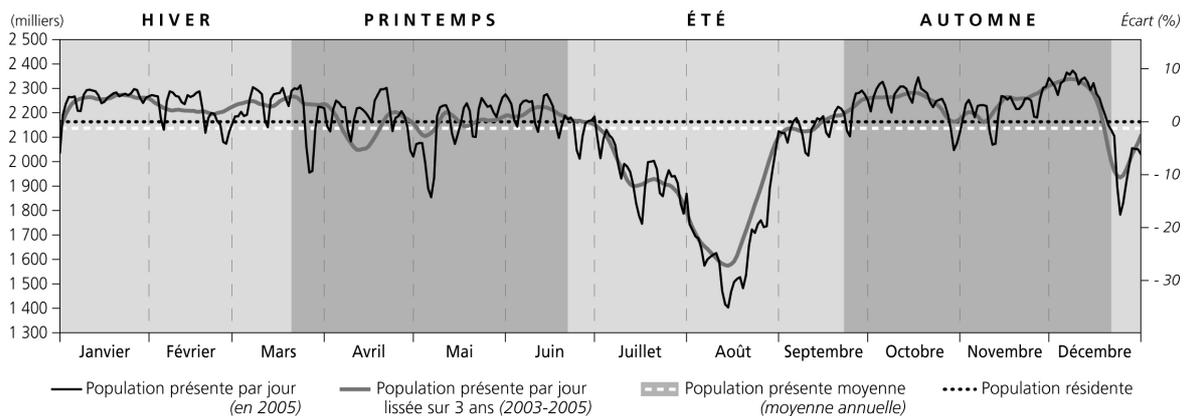
Graphique 1 - Population présente par jour sur l'année (exemples de la Savoie et de Paris)

Population présente dans le département de la Savoie en 2005



Note de lecture : en moyenne sur l'année, la population présente en Savoie est nettement supérieure à la population résidente. Ce surcroît de population connaît deux périodes de pointe, l'une d'hiver et l'autre d'été. En hiver, la Savoie voit affluer les amateurs de neige ; à cette période, les Savoyards quittent peu leur département; la population présente y est donc fortement supérieure à la population résidente. En été, les amateurs de montagne affluent à nouveau mais les départs en vacances hors du département d'un certain nombre de Savoyards atténuent l'augmentation de la population présente. Les tendances saisonnières sont assez stables d'une année à l'autre, affectées surtout par les variations du calendrier scolaire et les aléas climatiques ou conjoncturels.

Population présente dans la ville de Paris en 2005

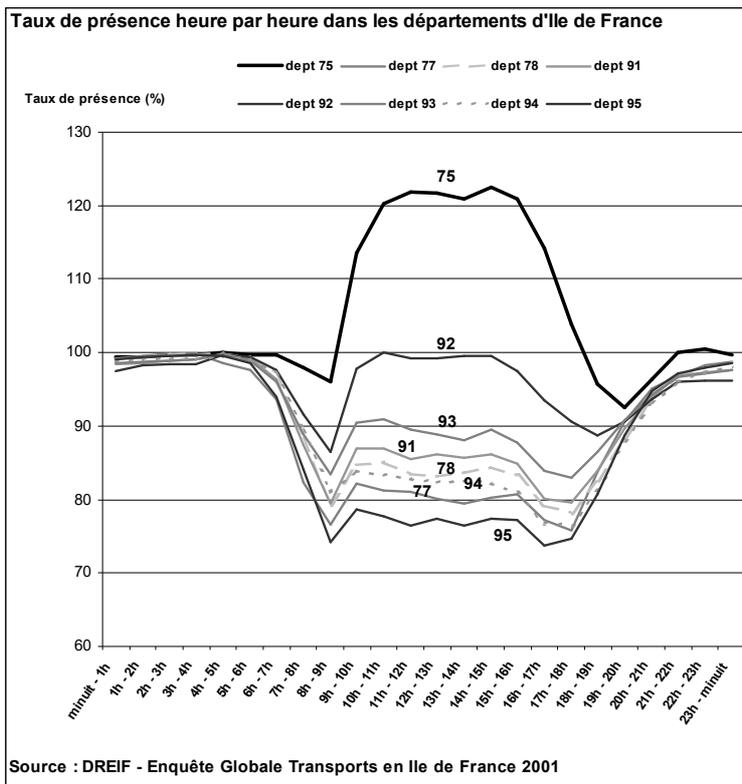


Note de lecture : Paris est, tout au long de l'année, une destination très attractive pour les touristes de France et surtout de l'étranger. Mais, c'est également le plus fort émetteur de touristes vers la France et vers l'étranger. L'absence des résidents est, en moyenne annuelle, presque compensée par la présence des touristes. Le déficit de population présente est cependant très marqué en été.

Source : graphiques extraits de Mobilité touristique et population présente - les bases de l'économie présentielle des départements (Terrier et alii, 2006a)

Comme dans toute statistique, il faut faire rentrer tout le monde dans les cases et chacun dans une seule case : pour qu'une personne ne soit comptabilisée qu'une seule fois, il faut convenir qu'on ne la considère présente qu'en un seul territoire durant la période de référence, même si elle a pu se déplacer d'un territoire à l'autre durant cet intervalle de temps. Dans l'étude du ministère du Tourisme, un individu est réputé présent un jour donné - donc durant 24 heures - dans un seul département. L'idée est bien sûr de retenir le territoire où la personne a passé le plus de temps ce jour là. Dans les statistiques du tourisme, où l'on comptabilise les durées de séjour en « nuitées », la convention est de considérer que l'individu séjourne là où il passe la nuit (voir encadré 4). Dans certaines enquêtes transports, on fixe même l'heure à laquelle cette présence doit être constatée : 4 heures du matin, heure de plus grande probabilité d'immobilité. En tout état de cause, il n'y a pas de doubles comptes dans le dénombrement de la population présente : à un moment donné, une personne est comptabilisée sur un territoire et un seul.

Graphique 2 - Taux de présence de la population francilienne heure par heure par département sur une journée de semaine ordinaire



Note de lecture : Le creux du début de matinée dans les taux de présence donne une indication sur le nombre d'habitants qui quittent leur département ; ces départs sont ensuite plus ou moins compensés par des arrivées en provenance des autres départements franciliens.

Sans surprise, Paris affiche à la fois le plus faible taux de départ du matin puis le plus fort taux de présence en journée. Les Hauts-de-Seine (92) compensent par autant d'arrivées leurs départs du matin.

Suivent, dans l'ordre décroissant du taux de présence en journée les autres départements : 93, 91, 78, 94, 77 et 95.

Le Val d'Oise (95) connaît le taux de départ matinal le plus fort, peu compensé par des arrivées. Son taux de présence dans la journée s'établit autour de 75 %.

Attention : l'enquête ne porte que sur les résidents en Île-de-France. Ne sont pas pris en compte ici les touristes, les personnes travaillant en Île-de-France mais n'y résidant pas et tous ceux que la capitale attire pour la journée pour divers motifs professionnels, culturels ou autres. Leur prise en compte ne pourrait que renforcer les taux de présence mesurés ici.

Graphique extrait de : « La dynamique des activités en Île-de-France », (Bertrand, Couderc, Ladegaillerie)

Mesurer la population présente

En pratique, personne n'est en capacité à l'heure actuelle de mesurer directement par des moyens d'enquêtes classiques le nombre de personnes qui sont présentes à un moment donné sur un territoire, même si on peut imaginer que ce sera sans doute bientôt possible avec le développement galopant des technologies de localisation³.

Un contrôle efficace de la mobilité pourrait permettre de répondre à la question de la qualité statistique mais soulèverait d'autres problèmes de nature déontologique (Terrier, 2006b). On évoquera pour mémoire les pays dans lesquels on ne peut se déplacer sans autorisation officielle. Toutes les entrées et les sorties d'une région ou d'une ville sont contrôlées et enregistrées par les services de police. On pourrait donc théoriquement connaître à tout moment la population présente, mais c'est rarement la préoccupation principale de ces pays dans lesquels les services statistiques sont peu développés. Dans le même ordre d'idées, mais pas dans les mêmes pays, il existe des registres de population très soigneusement tenus qui, complétés par des fiches de séjour scrupuleusement remplies au jour le jour pour les visiteurs, semblent permettre de répondre à la question. Mais il leur manque une information essentielle : les habitants ne sont pas tenus de signaler leur absence quand ils quittent leur domicile pour partir en voyage.

La détermination de la population présente consiste à prendre pour référence une population connue - par exemple la population résidente du territoire, donnée par le recensement - et à mesurer les variations de cette population induites par l'arrivée des personnes qui viennent séjourner dans ce territoire alors qu'elles n'y résident pas ou le départ de celles qui partent en voyage ailleurs alors qu'elles résident dans le territoire.

La méthode générale repose sur la combinaison de trois sources statistiques : la première permet de connaître la population de référence de chacune des zones élémentaires du territoire, la deuxième mesure les mouvements de cette population de référence, la troisième dénombre les entrées et les

³ Des expériences ont par exemple été réalisées pour dénombrer la foule présente lors de manifestations de masse (match de foot, concert public), sur la base des ondes émises par les téléphones portables.

sorties des personnes extérieures au territoire. Toutes les études connues utilisent le recensement pour fixer la population de référence. Les mouvements de cette population ont été mesurés par l'enquête SDT (suivi de la demande touristique) pour l'étude du ministère du Tourisme⁴ et par l'EGT (enquête globale de transport) pour l'étude sur l'Île-de-France (Bertrand et alii, 2008). Les apports de populations extérieures ont été estimés, pour l'étude du ministère du Tourisme, à partir de plusieurs sources statistiques : enquêtes aux frontières et enquêtes de fréquentation hôtelière. L'étude sur l'Île-de-France ne porte que sur les résidents en Île-de-France : elle fournit donc des taux de présence tronqués.

Une mention particulière doit être faite pour la « méthode des flux » - dont le but est surtout d'estimer la présence de touristes dans un département - qui utilise une technique particulière dite « enquête cordon » consistant à mesurer tout ce qui rentre et sort du territoire. Les résultats sont ensuite combinés à ceux du recensement -qui fournit la population résidente- et du SDT(suivi de la demande touristique) - qui fournit la population résidente absente ce jour là - pour donner une estimation jour par jour de la fréquentation touristique (Carreno et Marchand, 1999).

La population présente un jour donné dans un département est donc égale à la population résidente de ce département à laquelle on ajoute le nombre de visiteurs séjournant ce jour dans le département et à laquelle on retranche le nombre de résidents partis en voyage hors du département. Alors que les statistiques habituellement produites sur la fréquentation touristique ne prennent en compte que les séjours des visiteurs, les statistiques sur la population présente prennent également en compte les absences des résidents qui ne sont pas chez eux ce jour là.

Tant que l'on reste dans le cadre hexagonal, la présence constatée d'une personne dans un département qui n'est pas celui de sa résidence principale se traduit par l'absence de cette personne dans son département de résidence ; il ne s'agit que d'un échange entre un territoire et un autre à l'intérieur du même pays. Par contre, lorsqu'il y a franchissement des frontières, tout séjour sur le territoire français d'une personne résidant habituellement à l'étranger est pour la France un apport net de population présente tandis que toute absence d'un résident français⁵ qui séjourne à l'étranger donne lieu à une soustraction.

La population présente varie tout au long de l'année

Le résultat final nous donne une estimation de la population présente chaque jour du 1^{er} janvier au 31 décembre dans chacun des départements métropolitains. On peut en extraire - c'est une des demandes des pouvoirs publics - la population maximale pouvant être atteinte un jour quelconque de l'année. Sans surprise, la population des départements touristiques littoraux culmine en été, souvent aux alentours du 15 août tandis que celle des départements touristiques de montagne présente deux pics, un en hiver et un en été.

Le tourisme n'étant en général étudié que pour son apport - que ce soit en termes de touristes ou de devises -, la prise en compte concomitante des absences a permis de mettre en évidence un phénomène dont on pouvait se douter mais qui n'avait pas été mesuré jusqu'ici : les villes constituent des réservoirs de touristes potentiels qui se vident à chaque période de vacances au profit des zones touristiques. Pour les départements urbains, on mesure en général un creux de la population présente en été. Par exemple, à la mi-août, près de la moitié des habitants des Hauts-de-Seine est absente du département. Cette absence momentanée des habitants est parfois plus ou moins compensée par des arrivées de touristes. C'est le cas pour les départements littoraux dotés d'une grande ville comme Marseille, Bordeaux ou Nantes. C'est en partie, mais en partie seulement, le cas pour Paris qui est à la fois le plus grand récepteur de touristes - et surtout de touristes étrangers - tout en étant le plus grand émetteur de touristes à destination des autres départements français et de l'étranger. Pour tous ces départements urbains, le maximum de population présente est atteint en général dans des

⁴ La méthode de détermination de la population présente a été décrite en détail dans une communication aux Journées de méthodologie statistiques de l'Insee en 2005 (Terrier et alii, 2005a). Cette note méthodologique a été reprise et révisée dans l'ouvrage *Mobilité touristique et population présente, les bases de l'économie présentielle des départements* (Terrier et alii, 2006a).

⁵ On utilise souvent une approximation de langage en désignant sous le nom de « Français » les personnes qui résident habituellement en France et sous le nom d'« étrangers » les personnes résidant habituellement hors de France. Dans cette étude, ce n'est pas la nationalité qui entre en compte mais le pays de résidence.

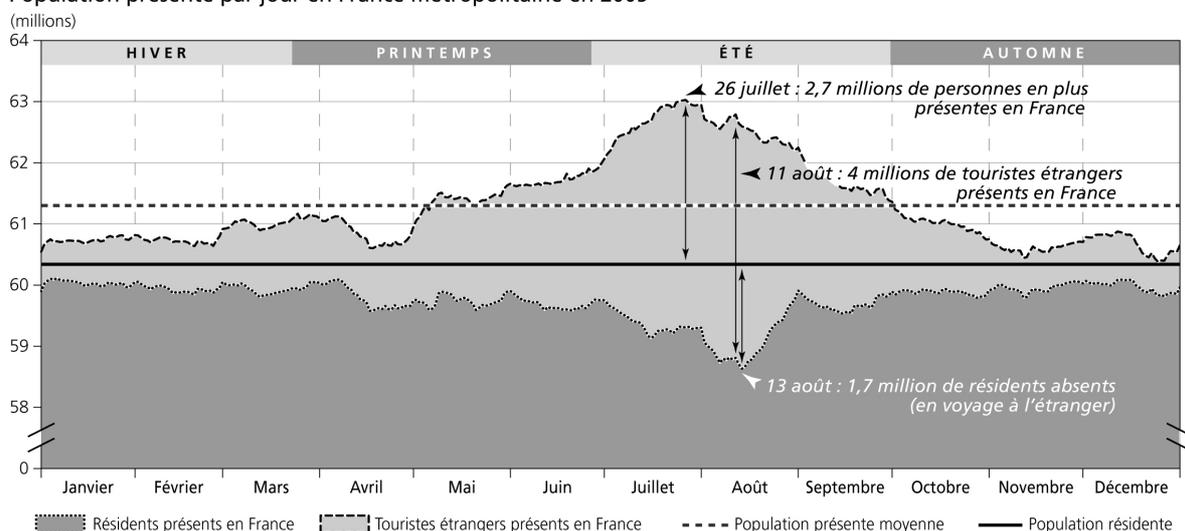
périodes intermédiaires où la population locale n'est pas en voyage. Pour Paris, ce maximum est atteint début décembre.

Dans de nombreux départements qui ne sont pas considérés comme très attractifs, ni pour le tourisme ni pour l'emploi, on mesure un maximum de population présente le jour de Noël, effet du regroupement familial à l'occasion des fêtes pour des familles dont les membres ne sont pas tous restés vivre et travailler au pays. Ce résultat est d'ailleurs souvent mal compris - ou mal admis - par les offices de tourisme qui se refusent à considérer comme « touristes », ces gens qui reviennent « chez eux » passer les fêtes en famille (voir encadré « Les concepts évoluent »).

Lorsque l'on considère l'ensemble de la France métropolitaine, on constate qu'il y a tous les jours plus de visiteurs de l'étranger qui séjournent dans l'Hexagone que de résidents en France partis en voyage à l'étranger (graphique 3). La population présente était, en moyenne annuelle en 2005, supérieure d'environ un million de personnes à la population résidente. La pointe était atteinte le 26 juillet avec un surcroît de 3,3 millions de personnes présentes. A la mi-août, 4 millions de touristes étrangers séjournaient en France tandis que 1,7 millions de résidents français étaient en voyage à l'étranger.

Graphique 3

Population présente par jour en France métropolitaine en 2005



Note de lecture : tous les jours de l'année, un certain nombre de personnes résidant en France métropolitaine sont absentes de l'Hexagone. Cette absence culmine au mois d'août. Elle est, chaque jour, largement compensée par la présence de « touristes étrangers », c'est-à-dire plus précisément de personnes résidant habituellement à l'étranger et présentes en France ce jour. Cette présence de « touristes étrangers » culmine également au mois d'août. La combinaison des deux effets produit une pointe de présence fin juillet, traduisant la moindre propension des Français à partir en juillet. En moyenne annuelle, la population présente en France métropolitaine était, en 2005, supérieure de près d'un million de personnes à la population résidente.

Source : graphique extrait de Mobilité touristique et population présente, les bases de l'économie présente dans les départements, (Terrier et alii, 2006a)

L'équivalent- habitant permanent comme unité de consommation

Outre les variations de la population présente tout au long de l'année, les résultats obtenus permettent de calculer une population présente moyenne. Si l'on considère que 365 jours de présence dans l'année équivalent à un habitant permanent, ces résultats fournissent les bases d'une analyse du potentiel de consommation de biens ou de services d'un territoire. On a par exemple pu montrer que certains services comme La Poste, qu'une lecture classique des statistiques aurait conduit à fermer des bureaux compte tenu d'une trop faible population résidente, disposaient en fait d'une clientèle potentielle largement suffisante en termes de population présente mesurée en équivalent habitants permanents. Partant des résultats établis par département et les extrapolant au niveau communal, Magali Talandier a pu montrer dans sa thèse que, en termes de population présente, les effets de l'exode rural étaient actuellement fortement atténués (Talandier, 2007).

Ces résultats sont très importants mais doivent être utilisés avec bon sens : s'il apparaît judicieux de se baser sur la population présente pour estimer la clientèle potentielle de certains services, ce ne sera évidemment pas le cas pour l'école pour laquelle seule la population résidente est concernée. Il ne faut pas non plus oublier que, derrière une moyenne annuelle exprimée en équivalents habitants permanents, se cache une saisonnalité qui mérite souvent d'être prise en compte.

On voit donc se dessiner trois usages différents des estimations de population présente : la pointe, la variation saisonnière et la moyenne annuelle. Connaître la pointe de population est nécessaire pour calibrer certains équipements publics comme par exemple les égouts et se préparer à faire face à certains événements (voir encadré 5). Connaître les variations saisonnières permet d'adapter certains services au niveau de population présente : les forces de l'ordre, par exemple, recherchent cette information pour adapter le volume de leurs effectifs. Enfin, la moyenne annuelle, exprimée en équivalents habitants permanents, se révèle un concept très utile pour les analyses économiques territoriales.

Le cœur des territoires bat au rythme du tourisme

La population des territoires varie tout au long de l'année par le double mouvement des visiteurs qui viennent y séjourner et des habitants qui partent en voyage. C'est sans doute l'enseignement essentiel que l'on peut tirer de ce chiffrage de la population présente. La cartographie classique ne permet pas facilement la représentation du mouvement. Pour représenter visuellement les variations de population présente, on a réalisé douze cartes - une par mois de l'année - en anamorphose, c'est-à-dire que la surface de chaque département est modifiée en fonction de la population qui y est présente un mois donné. On a ensuite utilisé un logiciel d'animation pour réaliser un fondu enchaîné de ces douze cartes et faire se dérouler le film de l'évolution de la population présente en France mois par mois⁶. A voir ces variations tout au long de l'année et en particulier l'Île de France qui se vide à certaines périodes au profit du littoral et de la montagne puis qui se remplit à nouveau, un message fort ressort de cette cartographie animée : « le cœur des territoires bat au rythme du tourisme⁷ ».

Bibliographie

Baccaïni B., Thomas G. et Khiati A., 2006, « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », *Insee Première*, n° 1099, août 2006.

Bertrand F., Couderc C. et Ladegaillerie É., 2008 - « La dynamique des activités en Île-de-France » in *Les cahiers de l'Enquête globale de transport*, n°10, DREIF.
http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/EGT_10_cle13646c.pdf

Carreno M. et Marchand F., « L'évaluation par les flux : outil d'analyse touristique territoriale », *Analyse et Prospective du tourisme*, n° 56, 1999, édition Observatoire national du tourisme.

Comité du label, 2003, « Tronc Commun des Enquêtes Ménages » - avis de conformité n° 370 /D131 - 18 décembre 2003 <http://www.cnis.fr/cnis/arretes/Avis-conformite/2003/enqTCM.pdf>

Davezies L. et Lejoux P., 2003, « Un train peut en cacher un autre - Derrière l'économie productive, attention à l'économie présentielle », Communication au *Colloque de l'Association de science régionale de Langue Française* - Lyon, septembre 2003.

Davezies L., 2009, « L'économie locale « résidentielle », *Géographie Économie Société*, volume 11, n° 1, janvier-mars 2009.

de Saint Pol Th., Deney A. et Monso O., 2004, « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », in « Statistiques : retour aux sources », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 11 2004/1, p. 63 à 78. <http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2004-1-page-63.htm>

⁶ Une version simplifiée de ces cartes animées est visible en ligne : voir en bibliographie le lien vers l'ouvrage *Population présente et mobilité touristique, les bases de l'économie présentielle des départements* (Terrier et alii, 2006a).

⁷ Préface du ministre du Tourisme pour l'ouvrage de référence

Insee-DDAR, 2009a, « Estimation d'une population présente à un moment donné sur un territoire donné », Pôle Analyse territoriale - investissement AT28 - en cours de publication.

Insee-DDAR, 2009b, « Sphères présente et non présente », Pôle Synthèses locales - réf. 978/DR69-PSAR(201) - en cours de publication.

Talandier M., 2007, « Un nouveau modèle de développement hors métropolisation : Le cas du monde rural français », thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, pages 99-102. <http://talandier.com/thesetalandier.pdf>

Terrier C., Sylvander M., Khiati A. et Moncéré V., 2005a, « Population présente : méthodes de détermination à partir des enquêtes sur les touristes », Communication aux *Journées de méthodologie statistique de l'Insee*, 15 mars 2005.

Terrier C., Sylvander M. et Khiati A., 2005b, « En haute saison touristique, la population présente double dans certains départements », *Insee Première*, n° 1050.

Terrier C., 2005c, « Les tourisms en France », in Le Garrec M.-A. (dir.), *Le tourisme en France*, Insee-Références, novembre 2005, p. 11 à 24.

Terrier C. (dir.) 2006a, *Mobilité touristique et population présente – Les bases de l'économie présente des départements*, édition Direction du tourisme. Version en ligne sur <http://www.christophe-terrier.com/presence> ou <http://www.tourisme.gouv.fr/fr/html/mobilite/>

Terrier C., 2006b, « Flux et afflux de touristes : les instruments de mesure, la géomathématique des flux » in *FLUX - Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires*, n° 65.

Encadré 1

La résidence principale et le droit

La notion de résidence principale est abordée par les juristes sous des angles différents selon les pays. En Belgique les débats concernent essentiellement le droit à la nationalité ; en France ils portent presque exclusivement sur des questions fiscales et au Canada, ils s'intéressent surtout au droit de la famille dont les règles sont différentes selon les lieux.

En **Belgique** il existe des registres de population où chaque habitant est normalement inscrit. Ce sont ces registres qui permettent de déterminer la population résidente. De nombreux débats politiques récents, autour du droit à la nationalité belge, ont porté sur la nécessité ou non d'être inscrit sur ce registre de la population pour être considéré comme résident en Belgique. Il a été finalement décidé que cette inscription n'était pas indispensable : un « clandestin » pourra être considéré comme résident, et donc prétendre à la nationalité belge, s'il peut apporter la preuve qu'il habitait bien là depuis un certain temps bien qu'il n'ait pas été inscrit sur le registre de la population.

En **France** la notion de résidence principale a des implications fiscales. Pour les impôts sur le revenu, le « foyer fiscal » est tenu de déposer sa déclaration d'impôts à son lieu de résidence principale mais aucun critère réellement indiscutable n'est donné pour déterminer quel doit être ce lieu lorsqu'il y a plusieurs résidences habituelles. En pratique est considéré comme résidence principale le logement où le contribuable déclare ses impôts. Les règles deviennent plus précises et plus contraignantes s'il s'agit de savoir si cette résidence est en France ou à l'étranger, ceci pour freiner les ardeurs de l'évasion fiscale. La distinction entre résidence « principale » et résidence « secondaire » a davantage d'impact sur la fiscalité foncière. La revente d'un logement sera exonérée de la taxe sur les plus-values si ce logement est la résidence principale au moment de la vente, alors qu'il faudra attendre quinze ans sinon. Les dégrèvements d'impôts qui sont périodiquement accordés pour des travaux permettant des économies d'énergie ne sont accordés que pour la résidence principale. La taxe d'habitation est souvent plus faible - à valeur locative égale - pour une résidence principale que pour une résidence secondaire par le jeu d'abattements sociaux souvent consentis par les collectivités pour les résidences principales.

Le Code civil du **Québec** définit la résidence comme « le lieu où une personne demeure *de façon habituelle* » par opposition à une *résidence brève, occasionnelle*. Le droit québécois admet qu'on puisse avoir plusieurs résidences habituelles. Dans le cadre de l'analyse du changement de domicile (art. 76 C.c.Q.), on considère qu'on doit retenir celle qui a le caractère principal (sans précision). La doctrine estime qu'on doit retenir le lieu que l'on « fréquente ordinairement » c'est à dire celui qu'on « occupe le plus souvent ». En ce sens, la résidence habituelle se rapproche beaucoup de la résidence *ordinaire*. Le droit québécois fait une distinction entre la résidence et la simple présence (lieu où l'on se trouve) mais admet expressément qu'on puisse n'avoir aucune résidence habituelle (art. 78 al. 2 C.c.Q. : « A défaut de résidence, la personne est réputée domiciliée au lieu où elle se trouve »). source : http://Canada.justice.gc.ca/fra/pi/rpad-pad/rap-rep/rhro_qc/quest1.html

Encadré 2

L'économie présentielle et l'économie résidentielle

La science économique régionale, encore nommée géographie économique, se partage en deux approches : l'une prend pour objet principal la localisation des firmes sur le territoire (économie productive), l'autre est centrée sur les populations qui habitent sur ce territoire (économie résidentielle). Le concept d'économie résidentielle connaît actuellement un regain certain. On n'en donnera pas ici tous les fondements ni toutes les variantes mais le lecteur intéressé se référera utilement à un article récent de Laurent Davezies : « L'économie locale « résidentielle » » dans la revue *Géographie Économie Société* (Davezies, 2009). Retenons que l'on s'intéresse, dans cette approche, aux « revenus captés du fait de la résidence permanente ou provisoire d'agents non actifs sur le territoire considéré ». Comme l'apport des séjournants provisoires devenait de plus en plus important, il a été proposé de substituer le terme d'« économie présentielle » à celui d'« économie résidentielle » pour bien marquer que ces revenus étaient consécutifs à la présence des personnes et non à leur résidence sur le territoire.

La première publication utilisant ce terme d'économie présentielle a été présentée au colloque de l'ASRDLF (association de science régionale de langue française) en septembre 2003 (Davezies et Lajoux, 2003). Les travaux de la direction du Tourisme sur l'estimation de la population présente (Terrier et alii, 2005a, 2005b, 2005c, 2006a) ont constitué un apport majeur pour le développement des travaux sur ce nouveau concept. Les travaux de l'Insee sur l'estimation de l'emploi généré par la présence de touristes ont représenté une nouvelle étape (Baccaïni et alii, 2006). Après quelques tâtonnements, l'Insee a décidé en 2009 d'adopter cette terminologie pour ses études territoriales en retenant une « partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non présentielle (appelées auparavant résidentielle et productive) » qui « permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux » (Insee-DDAR, 2009b). Cette nouvelle grille d'analyse, très récente, devrait produire ses effets dans les publications de l'Insee à venir.

Encadré 3

Les concepts évoluent

Une réflexion approfondie sur le concept de « **ménage** » et les notions qui lui sont associées comme par exemple la « résidence principale » a été menée par l'Unité de Méthodologie Statistique de l'Insee (de Saint Pol et alii, 2004). Ces travaux ont abouti à des propositions adoptées dans le Tronc Commun des Ménages (TCM) validé par le Comité du Label en 2003 (Comité du label, 2003). On y introduit notamment l'« **unité de vie** » et la « **résidence habituelle** ». Il faut cependant prendre garde à une ambiguïté, que ne dissipe pas la rubrique « définitions » d'Insee.fr : dans le cadre du tronc commun des ménages, il est clairement énoncé qu'un même individu peut avoir plusieurs résidences habituelles et qu'il peut être intéressant de tirer un échantillon d'enquête parmi ces résidences habituelles plutôt que sur les seules résidences principales comme il était de tradition jusqu'ici. Hélas, les textes officiels décrivant le recensement utilisent également ce terme de « résidence habituelle » mais en la considérant comme unique pour un individu ce qui revient, pour le recensement, à assimiler « résidence habituelle » à « résidence principale ».

Le terme de « **touriste** » est utilisé ici conformément à la norme internationale définie par l'ONU et l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) : il qualifie tout individu effectuant un voyage, quel qu'en soit le motif, comprenant au moins une nuitée hors de son domicile et durant moins d'un an (Terrier, 2005c). Cette définition est très utile pour qualifier un certain type de mobilité mais elle ne correspond

pas à l'acception commune de ce mot. Pour la plupart des gens, un touriste est un « étranger » qui voyage ou séjourne pour son agrément. On ne reconnaît sous ce terme ni celui qui est en déplacement pour son travail ou ses affaires, ni l'enfant du pays qui est revenu passer quelques jours chez ses parents. Peut-être faudrait-il trouver un autre vocabulaire pour qualifier ces différents types de mobilité actuellement regroupés dans la définition du tourisme ? La proposition a été faite par l'Organisation mondiale du tourisme de remplacer la référence au domicile par celle à l'« environnement habituel » mais cette notion reste encore à définir précisément. Si cette nouvelle définition était adoptée, cela reviendrait à éliminer du champ du tourisme tous les séjours dans sa famille ou sa résidence secondaire, soit la grande majorité du tourisme des Français. Dans cette hypothèse, il faudrait évidemment qualifier ces mobilités là.

Encadré 4

La trêve de la nuit

Pour ceux qui s'étonnent que les séjours touristiques soient toujours décomptés en « nuitées » et non pas en « journées » voici une explication : il est convenu, entre le statisticien et le touriste, que celui-ci s'arrête la nuit, pour qu'il puisse dormir bien sûr mais aussi pour qu'on puisse le compter en un endroit fixe car il est très difficile de compter les gens quand ils bougent.

Le voyageur qui ne respecte pas cette consigne s'expose à quelques déboires, ainsi que le rapporte Victor Hugo dans la Légende des siècles :

*Lorsque avec ses enfants vêtus de peaux de bêtes,
Échevelé, livide au milieu des tempêtes,
Caïn se fut enfui de devant Jéhovah,
Comme le soir tombait, l'homme sombre arriva
Au bas d'une montagne en une grande plaine ;
Sa femme fatiguée et ses fils hors d'haleine
Lui dirent : « Couchons-nous sur la terre, et dormons. »*

Tout était donc en place pour que le statisticien puisse faire son travail et compter les voyageurs.

Mais vous connaissez la suite :

*Caïn ne dormant pas, songeait au pied des monts.
Ayant levé la tête, au fond des cieux funèbres,
Il vit un œil, tout grand ouvert dans les ténèbres,
Et qui le regardait dans l'ombre fixement.*

Ce n'était que le statisticien qui faisait son travail d'enquête avec les techniques de l'époque. Mais Caïn s'est affolé :

*Il réveilla ses fils dormant, sa femme lasse,
Et se remit à fuir sinistre dans l'espace.
Il marcha trente jours, il marcha trente nuits.*

Alors tout s'est mis à aller de travers. Il était convenu que les voyageurs devaient s'arrêter la nuit pour qu'on puisse les compter. Et voilà que Caïn se met à marcher le jour et la nuit. Rien de tel n'était prévu dans les consignes aux enquêteurs. Que faire ?

Dans le doute, l'enquêteur, très consciencieux, a jugé préférable de ne pas quitter son voyageur des yeux.

Je ne vous raconte pas la suite de l'histoire, vous la connaissez : Caïn s'est affolé ; il a tout essayé pour échapper à l'enquêteur, jusqu'au tombeau où il a voulu se cacher mais :

« L'œil était dans la tombe et regardait Caïn »

Encadré 5

Statistiques de pointe

Il peut être intéressant de rapporter un événement qui a suscité les travaux statistiques récents sur la population présente. Un représentant du ministère de la Santé avait sollicité le département des statistiques du ministère du Tourisme dans le cadre de la préparation d'un plan destiné à faire face à l'éventualité d'un attentat bactériologique sur le territoire français. Le plan prévoyait de stocker dans chaque département un nombre de vaccins suffisant pour être prêt à vacciner tout le monde, tout de suite, sur place. Comme il n'est évidemment pas concevable, en de telles circonstances, de réserver la vaccination aux seuls « résidents » en laissant de côté les touristes et autres personnes en déplacement, ce haut fonctionnaire avait besoin d'une estimation de la population maximale pouvant être présente un jour quelconque de l'année dans chacun des départements afin de stocker le nombre correspondant de vaccins.

La question était simple. La réponse n'était pas au catalogue statistique. L'enjeu était important. La pression était forte. Le travail a été entrepris : il a donné des résultats sur lesquels s'est appuyé le plan remis au Premier ministre.